

Tableau des mesures gouvernementales en réaction à la crise tarifaire

août 2026

Tableau des mesures gouvernementales en réaction à la crise tarifaire

MESURES DE SOUTIEN AUX ENTREPRISES

Initiative régionale de réponse tarifaire (DEC)



Détails

Soutenir les PME touchées par les droits de douane pour les aider à s'adapter à l'évolution des conditions du marché, à renforcer leur compétitivité, à se diversifier dans de nouveaux marchés et à renforcer leur résilience commerciale.

Aide financière :

- Pour les projets d'investissement structurants en productivité et diversification de marchés : contribution non remboursable jusqu'à 1 M\$.
- Pour les projets visant uniquement la diversification de marchés : contribution non remboursable jusqu'à 300 k\$.
- Pour les projets d'investissement majeurs et structurants : contribution remboursable de plus de 1 M\$.

Taux d'aide

- Le taux d'aide maximum est de 50 % pour les projets bénéficiant d'une contribution non remboursable.
- Le taux d'aide maximum est de 75 % pour les projets commerciaux bénéficiant d'une contribution remboursable.
- Le montant d'aide minimum est de 100 k\$.

Clientèle admissible

- Être une PME manufacturière de moins de 500 employés.
- Être située et exercer ses activités au Québec.
- Être touchée négativement par le contexte économique (perte de revenus, accroissement des coûts, perte de rentabilité) et être en mesure de le démontrer concrètement.
- Avoir un projet structurant visant à améliorer sa compétitivité et la diversification de ses marchés.
- Être en activité depuis au moins trois ans.
- Avoir généré un chiffre d'affaires de 2 M\$ et plus durant le dernier exercice financier complété.
- Avoir été viable avant l'imposition des droits de douane par les États-Unis ou la Chine, soit avant le 21 mars 2025. Cela devra être démonté par les états financiers de la PME.

Renseignements additionnels

<https://ised-isde.canada.ca/site/isde/fr/initiative-regionale-reponse-tarifaire>



Tableau des mesures gouvernementales en réaction à la crise tarifaire

MESURES DE SOUTIEN AUX ENTREPRISES

	Détails	Clientèle admissible	Renseignements additionnels
Programme Pivoter pour se propulser (BDC) 	Garnir le fonds de roulement d'entreprises faisant face à une insuffisance de flux de trésorerie en raison des droits de douane américains. Les entreprises seront admissibles à des prêts allant de 250 000 \$ à 5 millions de dollars. Paiements d'intérêts seulement sur 36 mois.	▪ Entreprise établie au Canada ▪ Revenus annuels de 1 M\$ ou plus ▪ Au moins trois années d'activité ▪ Flux de trésorerie historiquement positif ▪ Au moins 15 % des ventes doivent provenir d'exportations vers les États-Unis.	https://www.bdc.ca/fr/financement/prets-pivoter-propulser 
Fonds de réponse stratégique (ISDC) 	Ce fonds sert à appuyer des projets transformateurs de grande envergure qui assurent la résilience économique, renforcent les chaînes d'approvisionnement et protègent les emplois de qualité dans des secteurs clés, comme ceux de l'acier, de l'aluminium, de l'automobile, des produits forestiers, de l'intelligence artificielle et des technologies de pointe.	Toute entreprise constituée en vertu des lois canadiennes. Volets : ▪ R et D et commercialisation ▪ Expansion et croissance des entreprises ▪ Attraction des investissements et réinvestissement	https://ised-isde.canada.ca/site/ised/fr/programmes/initiatives/fonds-reponse-strategique/guide-programme#b 



Tableau des mesures gouvernementales en réaction à la crise tarifaire

MESURES DE SOUTIEN AUX ENTREPRISES

	Détails	Clientèle admissible	Renseignements additionnels
Assurance-emploi (programme de travail partagé) 	Le nouveau Programme de maintien à l'emploi et de réorientation de la main-d'œuvre combine le programme existant de Travail partagé de l'assurance-emploi et la Subvention pour le maintien à l'emploi des travailleurs en un unique programme simplifié visant à offrir un soutien plus accessible et généreux.	Les mesures d'assouplissement nouvelles et existantes du programme de Travail partagé seront soutenues, et les employeurs pourront bénéficier de fonds supplémentaires pour couvrir les frais de formation et les coûts administratifs (jusqu'à 1000 \$ par participant).	https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/services/financement/subvention-maintien-travailleurs/apercu.html 
Crédit pour les grandes entreprises touchées par les droits de douane (CGETDD) 	Un financement de 10 milliards de dollars géré par la Corporation de financement d'urgence d'entreprises du Canada, afin d'accorder aux grands employeurs la souplesse nécessaire en matière de liquidités : • Augmentation de la durée des mesures de soutien liées aux liquidités, qui passe de 24 à 36 mois, pour répondre aux besoins en matière de liquidités des entreprises; • Augmentation de la durée maximale du prêt, qui passe de 10 à 15 ans.	Pour être admissibles au CGETDD, les entreprises doivent respecter les conditions suivantes : ▪ Être une grande entreprise à but lucratif constituée au Canada, de tous les secteurs d'activité. ▪ Démontrer avoir été touchées (ou s'attendre à l'être) de manière significative par les nouveaux droits de douane ou les contre-mesures commerciales. ▪ Avoir des activités ou une main-d'œuvre importante au Canada et afficher un chiffre d'affaires annuel d'environ 150 millions de dollars ou plus. ▪ Prouver que l'entreprise était solvable avant l'impact des tarifs. ▪ Avoir épuisé les autres sources de financement traditionnelles du marché.	https://ceefc-cfuec.ca/fr/cgetdd/ 



Tableau des mesures gouvernementales en réaction à la crise tarifaire

MESURES DE SOUTIEN AUX ENTREPRISES

	Détails	Clientèle admissible	Renseignements additionnels
Programme FORCE (IQ) 	▪ Un prêt pouvant atteindre un montant maximal de 50 M\$ ▪ Sans intérêt la première année, puis avec un taux d'intérêt en escalier à compter de la deuxième année ▪ Un terme maximal de sept ans ▪ Un moratoire de remboursement de capital allant jusqu'à 24 mois	Une entreprise admissible doit : ▪ être immatriculée au Québec et y être en affaires depuis au moins deux ans; ▪ avoir généré un chiffre d'affaires d'au moins 2 M\$ pour le dernier exercice financier complété; ▪ avoir démontré une rentabilité pour au moins un des deux derniers exercices financiers complétés; ▪ être issue du secteur manufacturier (production de biens) ou d'un secteur primaire (ex. agriculture, exploitation minière, foresterie), à l'exception des entreprises productrices de bois d'œuvre résineux qui doivent plutôt se référer au programme FORÊT.	https://www.investiquebec.com/fr/financement/gouvernement/taux/force 



Tableau des mesures gouvernementales en réaction à la crise tarifaire

MESURES DE SOUTIEN AUX ENTREPRISES

	Détails	Clientèle admissible	Renseignements additionnels
Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (PAUPME) – Tarifs douaniers américains 	Le Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (PAUPME) – Tarifs douaniers a pour but de maintenir en activité les PME qui vivent des difficultés financières causées par l'imposition de tarifs douaniers américains, le temps que des solutions pour y remédier soient trouvées et mises en place.	Le PAUPME s'adresse aux entreprises qui remplissent les conditions suivantes : ▪ être inscrite au registre des entreprises du Québec (REQ) depuis au moins deux ans et avoir son siège social au Québec; ▪ avoir généré un chiffre d'affaires d'au moins 1 000 000 \$ et d'au plus 2 000 000 \$ pour le dernier exercice financier terminé; ▪ exporter aux États-Unis des marchandises (produits et matières premières) visées par des tarifs douaniers américains, ou ▪ être un fournisseur ou un sous-traitant d'une ou de plusieurs entreprises exportant aux États-Unis, dont les marchandises (produits et matières premières) sont visées par des tarifs douaniers américains; ▪ démontrer qu'au moins 25 % du chiffre d'affaires de 2024 provenaient directement (exportateurs) ou indirectement (fournisseurs et sous-traitants) des exportations aux États-Unis; ▪ démontrer être affectée par les tarifs américains ▪ et avoir démontré une rentabilité pour au moins un des deux derniers exercices financiers terminés;	https://www.quebec.ca/entreprises-et-travailleurs-autonomes/commerce/accords-commerciaux/tarifs-douaniers-americains/aide-urgence 



Tableau des mesures gouvernementales en réaction à la crise tarifaire

MESURES DE SOUTIEN AUX TRAVAILLEUSES ET AUX TRAVAILLEURS

	Détails	Renseignements additionnels
Assurance-emploi 	▪ Prolongation d'un an de la mesure temporaire de l'assurance-emploi qui élimine la période d'attente d'une semaine; ▪ Prolongation d'un an de la mesure temporaire de l'assurance-emploi qui permet aux travailleurs de recevoir des prestations d'assurance-emploi sans que leurs indemnités de cessation d'emploi soient d'abord prises en compte; ▪ Prolongation de huit mois de la mesure temporaire de l'assurance-emploi qui accorde 20 semaines supplémentaires de prestations régulières d'assurance-emploi aux travailleurs de longue date; ▪ Nouvelle mesure temporaire d'une durée d'un an afin que les travailleurs qui ont quitté leur emploi de façon volontaire au cours des derniers mois ne soient plus pénalisés lorsqu'ils souhaitent bénéficier de l'assurance-emploi, à condition qu'ils ne soient nullement responsables de leur dernière perte d'emploi.	https://www.canada.ca/fr/services/prestations/ae/mesures-temporaires-pour-conditions-economiques-majeures.html 

